

**Province de Québec
Comté de Labelle
Municipalité de Nomingue**

Le conseil municipal de Nomingue siège en séance extraordinaire ce 2 mai 2023, à la salle « J.-Adolphe-Ardouin », à dix-huit heures (18h00), à laquelle sont présents :

Madame la mairesse Francine Létourneau
Monsieur le conseiller : Gaétan Lacelle
Monsieur le conseiller : Sylvain Gélinas
Madame la conseillère : Chantal Thérien
Monsieur le conseiller : Luc Boisvert
Madame la conseillère: Suzie Radermaker
Monsieur le conseiller : René Lalande

Assiste également à la séance, Monsieur François St-Amour, directeur général et greffier-trésorier.

Conformément à l'article 152 du Code municipal, le directeur général certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la mairesse Francine Létourneau, celle-ci déclare la séance ouverte à 18h00.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2023-487 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 658 000 \$
3. Période de questions
4. Levée de la séance

**1. Résolution 2023.05.117
Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR LUC BOISVERT

ET RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

**2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2023-487
décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 658 000 \$**

La conseillère, Chantal Thérien, donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une séance subséquente, du règlement numéro 2023-487 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 658 000 \$, et procède au dépôt du projet de règlement.

3. Période de questions

**4. Résolution 2023.05.118
Levée de la séance**

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU que la séance extraordinaire soit levée.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Je, soussigné, François St-Amour, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Nominique, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

François St-Amour, ing.
Directeur général et
Greffier-trésorier

Je, Francine Létourneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Létourneau
Mairesse

Francine Létourneau
Mairesse

François St-Amour, ing.
Directeur général et
Greffier-trésorier

Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.